

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE - CPAS

A DESTINATION DES PRÉSIDENTS, DES SECRÉTAIRES ET DES RECEVEURS

Ce module spécialement conçu pour les secrétaires et les receveurs de CPAS bruxellois a pour objectif de porter à leur connaissance les règles et les mécanismes de la comptabilité budgétaire appliquée aux CPAS.

Les échevins ayant la tutelle sur les CPAS et les présidents sont également les bienvenus.

MÉTHODOLOGIE

La formation a pour vocation d'être dispensée une unique fois afin de mettre à jour les connaissances des participants.

Si elle se veut ancrée dans des apports théoriques précis et complets, elle est illustrée de cas pratiques et d'exemples concrets issus de la réalité des CPAS.

La formation est dispensée par plusieurs intervenants sur le principe du bilinguisme réceptif.

Une part importante est laissée à l'interactivité et notamment à l'apport de réponse aux questions des participants.

LIEU

ERAP- Rue Capitaine Crespel, 35
1050 Bruxelles

PRIX PAR PARTICIPANT

Gratuit- lunch inclus

DURÉE ET PLANNING

3 jours / 9h - 17h
Dates: 27/5, 4/6 et 6/6/2019

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Max. 20 participants / session

INSCRIPTION

Les cellules de formation inscrivent leurs agents par email (pgilet@erap-gsob.brussels) en indiquant l'ordre de priorité.

Le secrétariat veillera à constituer un groupe mixte et équilibré.

CONTACT

Patrick Gilet
Email: pgilet@erap-gsob.brussels
Tél: 02/ 213.60.45

CONTENU

Législation en vigueur concernant la comptabilité budgétaire pour les CPAS bruxellois

- Loi organique des CPAS
Focus sur les articles traitant des dispositions budgétaires
- Règlement général sur la comptabilité budgétaire des CPAS
- Directives budgétaires annuelles rédigées par la tutelle
- Nouvelle commission comptable : composition et rôle

Concepts et définitions

- Budget
- Le Plan comptable
- Budget d'exploitation vs budget d'investissement
- Nomenclature comptable
Dépenses de nature fonctionnelle vs économique

Elaboration et exécution d'un budget

- Introduction
Etapes, acteurs (qui est compétent?) et rôle du président / du bureau permanent
- Etape 1 : Elaboration du budget
- Etape 2 : Exécution du budget
 - A. Le cycle des dépenses
Prévisions, engagement provisoire, engagement définitif, report d'engagement, procédure, ordonnancement, comptabilisation des marchés public, paiement, ajustement des comptes en interne
 - B. Le cycle des recettes
Droit constaté, dotation communale, subsides
- Etape 3: Arrêt des comptes
Opérations de clôture (trésorerie, résultat du compte)